

# Le pouvoir de l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international  
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

8 décembre 2019, Genève



# FR

CD/19/R2

Original : anglais

Adoptée

## CONSEIL DES DÉLÉGUÉS DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Genève (Suisse)  
8 décembre 2019

### Déclaration du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur l'intégrité

Document établi par  
la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge  
et le Comité international de la Croix-Rouge

Genève, décembre 2019

## Déclaration du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur l'intégrité

La présente Déclaration exprime tout le sérieux avec lequel le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) traite la question de l'intégrité.

L'intégrité et le comportement éthique de chaque composante du Mouvement, au niveau individuel comme au niveau institutionnel, sont d'une importance cruciale pour le Mouvement dans son ensemble.

L'engagement du Mouvement envers les Principes fondamentaux, ainsi que son ensemble complet de cadres statutaires, réglementaires et de politique, constituent les **fondements de notre action humanitaire éthique et fondée sur des principes**. L'accent mis par le Mouvement sur ces aspects est essentiel pour mener une action humanitaire efficace et pour gagner et conserver **l'acceptation et la confiance** des personnes et des communautés en détresse que nous nous efforçons de servir, notamment dans les contextes sensibles et marqués par l'insécurité.

Le Mouvement s'engage à garantir **des lieux de travail sûrs pour tous**, et à veiller à ce que **la dignité et l'intégrité de notre personnel et de nos volontaires soient protégées, préservées et encouragées**. Il s'engage en outre à garantir que la prévention de toute forme de comportement répréhensible et la protection contre ces actes fassent partie intégrante de toutes nos actions et qu'aucune forme de discrimination, de harcèlement, d'abus ou d'exploitation ne soit tolérée.

Il est essentiel de garantir le **respect des normes de conduite individuelles**, notamment au moyen de l'adoption et de l'application stricte et juste de règlements, de mécanismes et de procédures au niveau institutionnel. La révision et l'adaptation permanente de ces normes pour faire face aux risques émergents et à l'évolution des contextes sont tout aussi importantes. En tant que composantes du Mouvement, nous nous engageons fermement à prévenir les infractions à l'intégrité et les comportements contraires à l'éthique de nos dirigeants, employés et volontaires, et à remédier aux cas avérés.

Le Mouvement reconnaît que le **respect et l'inclusion de la diversité et de l'égalité de genre au sein de nos effectifs** sont essentiels pour garantir et favoriser l'intégrité, la confiance et la redevabilité. Les volontaires, le personnel et les dirigeants devraient être représentatifs de la diversité de notre Mouvement, ainsi que de celle des personnes que nous avons pour mission de servir.

Les composantes du Mouvement s'engagent à œuvrer ensemble pour assurer une solide **redevabilité à l'égard des communautés avec lesquelles nous travaillons**. À cette fin, les composantes du Mouvement dialogueront et communiqueront avec les personnes pour mieux comprendre la diversité de leurs besoins, de leurs vulnérabilités et de leurs capacités, et leur offriront des possibilités et un accès sûr et équitable afin qu'elles contribuent activement à la prise de décisions qui les concernent, dans l'objectif de veiller à ce que nos actions collectives soient efficaces, inclusives et responsables, conformément aux engagements pris au niveau du Mouvement en matière d'interaction avec les communautés et de redevabilité à leur égard.

Le Mouvement est déterminé à garantir les niveaux de **redevabilité** appropriés à l'égard des gouvernements, des donateurs et des partenaires, conformément à nos Principes fondamentaux. Les composantes du Mouvement aspirent à être transparentes et ouvertes, et à permettre un accès adéquat aux documents institutionnels et financiers, tout en respectant la vie privée et en garantissant la protection des données. Le Mouvement reconnaît que la

**transparence**, notamment dans des situations difficiles, est cruciale pour maintenir la confiance des différentes parties prenantes.

Le Mouvement s'engage à garantir la **protection des lanceurs d'alerte**, afin que les personnes puissent agir dans le meilleur intérêt de leur organisation sans peur des conséquences ni de représailles. Nous nous engageons aussi à **protéger la confidentialité et le droit à une procédure équitable** des personnes faisant l'objet d'allégations ou d'enquêtes.

Le Mouvement s'engage à mieux mettre à profit les structures existantes et, selon les besoins, à **regrouper des ressources et des expériences**, y compris provenant des partenaires, afin d'offrir à **toutes les composantes** un soutien, une formation et des orientations efficaces pour renforcer les règlements, les processus et les mécanismes en matière d'intégrité et de redevabilité. Le **développement des Sociétés nationales** constitue une approche utile pour renforcer les capacités, aux niveaux local et national, en matière de détection précoce et de gestion efficace des risques liés à l'intégrité, et contribue ainsi à la pertinence, à la portée et à la durabilité des services proposés aux personnes en détresse.

Les Sociétés nationales seront mieux **soutenues dans le renforcement de la gestion des risques**, en particulier dans le cadre de l'examen de leurs bases statutaires et juridiques, et des cadres réglementaires et de politique connexes, conformément aux nouvelles Lignes directrices du Mouvement relatives aux statuts des Sociétés nationales et au Cadre de la Fédération internationale relatif à l'intégrité. Les statuts des Sociétés nationales continueront d'être examinés régulièrement par la Commission conjointe CICR/Fédération internationale pour les statuts des Sociétés nationales.

En outre, les composantes du Mouvement s'engagent à veiller à ce que les conditions de leurs **partenariats**, y compris au sein du Mouvement, soient le reflet d'un engagement solide en faveur de l'intégrité et des normes éthiques, notamment au travers des modalités des accords de partenariat conclus et par la mise en place et l'application de processus de gestion des risques appropriés.

Les problèmes d'intégrité au sein des Sociétés nationales seront traités par leurs dirigeants ou, si nécessaire, par le **Comité de contrôle du respect des dispositions et de médiation de la Fédération internationale**, et pourront donner lieu à l'application de sanctions par le Conseil de direction et par l'Assemblée générale de la Fédération internationale.

Les questions liées à l'intégrité au sein du Secrétariat de la Fédération internationale feront l'objet d'enquêtes menées par le **Bureau de l'audit interne et des enquêtes**, qui sera supervisé, selon les besoins, par la Commission d'audit et de gestion des risques. Toute infraction à l'intégrité sera sanctionnée conformément au Règlement du personnel et au Règlement interne, et un **rapport annuel** sur le traitement qui a été fait des problèmes graves sera publié.

Le CICR renforcera sa capacité de **gérer les risques stratégiques, institutionnels et opérationnels de façon proactive** et s'assurera que les allégations de comportement répréhensible soient suivies d'enquêtes et que des mesures correctives, y compris des sanctions, soient appliquées. Le CICR renforcera plus avant les systèmes de suivi et de mesure efficaces du respect des dispositions, tout en continuant à développer les systèmes et les processus répondant aux exigences accrues en matière de transparence et de redevabilité, et à renforcer ses capacités d'identification des risques.

**La présente Déclaration donnera lieu à l'élaboration d'un plan clair concernant l'approche renforcée en matière d'intégrité dans l'ensemble du Mouvement, qui en détaillera les processus de consultation, de mise en œuvre et de suivi. Nous nous**

**engageons à soumettre un rapport au prochain Conseil des délégués en 2021 et, par son biais, à la XXXIV<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements pris dans la présente Déclaration.**